

# Pré-inscriptions rentrée scolaire 2023 2024

**JUSQU'AU 31 MAI 2023**



## Inscriptions

### Point accueil familles

Hôtel de ville - rue Jean-Jacques Rousseau - 04 27 82 62 93

• lundi : de 13h30 à 17h

• mardi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

+ d'infos sur [oullins.fr](http://oullins.fr) - [pointaccueilfamilles@ville-oullins.fr](mailto:pointaccueilfamilles@ville-oullins.fr)

[oullins.fr](http://oullins.fr) [Oullins](https://www.facebook.com/Oullins) [@VilledOullins](https://twitter.com/VilledOullins) [ville\\_oullins](https://www.instagram.com/ville_oullins)

Ville  
d'Oullins



## PREMIERE INSCRIPTION A L'ÉCOLE

### Comment se procurer le document de pré-inscription ?

■ au Point accueil familles

Hôtel de Ville, rue J.-J. Rousseau

04 27 82 62 93

■ en téléchargeant la fiche de

renseignements sur [oullins.fr](http://oullins.fr)

(services et démarches / enfance / inscriptions scolaires)

### Où le déposer ?

■ au Point accueil familles

■ par courrier à M<sup>me</sup> le Maire (Hôtel de ville, place Roger Salengro, 69600 Oullins)

■ par mail à : [pointaccueilfamilles@ville-oullins.fr](mailto:pointaccueilfamilles@ville-oullins.fr)

### Quelles pièces joindre ?

**Vous devez vous munir des originaux et des photocopies :**

■ du livret de famille ou de l'acte de naissance (moins de 3 mois)

■ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, acte de vente ou facture EDF/GDF)

■ *si divorce ou séparation* : du justificatif du jugement

**Cas particuliers (les dossiers seront soumis à une commission, les délais de traitement seront de 7 à 10 jours ouvrés)**

■ *si hébergement* :

- justificatif CAF

- attestation d'hébergement dûment remplie de la personne hébergée

- justificatif de domicile de moins de 3 mois

- carte d'identité de la personne qui héberge

Liste non exhaustive, des documents complémentaires peuvent vous être demandés selon la situation familiale de chacun.

### Carte scolaire

Consultable sur [oullins.fr](http://oullins.fr). En fonction des secteurs d'habitation, une ou plusieurs écoles d'appartenance pourront correspondre à une même adresse.

